



République Française

**Direction de la Santé publique  
et Environnementale**  
Tél. 04 68 66 35 01  
hygiene-sante@mairie-perpignan.com

**AFFICHE LE :**

29 AOÛT 2022

## **COMMUNE DE PERPIGNAN**

**Direction Santé Publique et Environnementale**  
Division Habitat Indigne

### **ARRETE PORTANT EXTREME URGENCE CONCERNANT LE SINISTRE OCCASIONE DANS L'IMMEUBLE SIS A PERPIGNAN 9001 RUE FABRIQUES NABOT.**

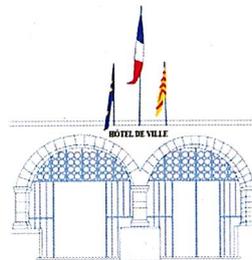
*Le Maire de la Ville de Perpignan,*

Vu les articles L 2212-1, L. 2212-2 et L2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport établi par la société ETV INGENIERIE mandaté par la Municipalité relatif à l'immeuble nommé le MESS, sis à PERPIGNAN 9001 rue Fabriques Nabot, référencé au cadastre section AB numéro 47,

Considérant qu'il ressort du rapport susvisé qu'en raison de l'incendie qui a ravagé l'immeuble sis 9001 rue Fabriques Nabot dans la nuit du 27 août 2022, il existe un risque réel d'effondrement de l'angle de toit (côté place de Verdun) de l'immeuble sis 9001 rue Fabriques Nabot à Perpignan (66000).

Considérant que cette situation génère un risque réel et certain pour la sécurité des passants et des occupants des immeubles situés à proximité (place de Verdun, rue Fabriques Nabot)



**Hôtel de Ville**  
B.P. 20931 - 66931 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 66 30 66

TOUTES LES INFORMATIONS SUR  
[mairie-perpignan.fr](http://mairie-perpignan.fr)



## ARRETE

### **Article 1 :**

La SCI CAPLEALISA enregistrée sous le numéro 524885522 au RCS de Perpignan représentée par M. FRAIHAT Freddy et domiciliée 8 boulevard Wilson à Perpignan (66000) est mise en demeure dans le délai 24 heures de procéder aux mesures suivantes ;

- Purger l'angle de toiture (côté place de Verdun) du bâtiment nommé le MESS sis 9001 rue Fabriques Nabot à Perpignan (66000).

### **Article 2 :**

Les mesures ci-dessus ne pourront être levées qu'après constat par le service habilité de la commune, de la réalisation des travaux de sécurisation indispensables pour garantir la sécurité publique.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera notifié, par lettre remise contre signature à :

SCI CAPLEALISA  
8 boulevard WILSON  
66000 PERPIGNAN

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Perpignan ainsi que sur l'immeuble.

### **Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot CS 99002 34063 MONTPELLIER cedex 02, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

**Article 7 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le **29 AOUT 2022**

**Le Maire**



  
LOUIS ALIOT

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES  
29 AOUT 2022  
COURRIER